

# Le panoptique chez Bentham et Foucault

Steven Dorrestijn

avril 2006

*Le Panoptique*, de Jeremy Bentham, un ouvrage édité à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle est demeuré inconnu (...) <sup>1</sup>

Le juriste et philosophe anglais Jeremy Bentham (1748-1832) est surtout connu en France pour l'invention du Panoptique. <sup>2</sup>

## 1. Introduction

Si les deux observations ci-dessus sont justes, la connaissance en France de Bentham a changée entre les deux énoncés qui datent de 1977 et 1997. La raison en est sans doute l'apparition du livre fameux de Michel Foucault, *Surveiller et punir*. Dans cet ouvrage Foucault analyse la naissance de la prison et l'emprisonnement comme la méthode générale de punir au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il lie cependant à la naissance de la prison la propagation plus générale d'un pouvoir disciplinaire dans toutes les institutions modernes, dont il décrit surtout les collèges, les casernes et les manufactures. La discipline serait le résultat imprévu des réformes humanitaires proposées par les *philosophes* à l'époque des lumières. C'est pour éprouver ce détournement critique de la conception des lumières que Foucault utilise l'invention du panoptique de Jeremy Bentham, philosophe anglais de cette époque.

Dès lors le *panoptique* devient un mot clé pour critiquer toutes les menaces technocratiques des techniques modernes. La thèse forte de Foucault est une des influences principales d'une discipline de recherche qui s'appelle *surveillance studies* et qui étudie d'après le modèle de Foucault les processus de surveillance, par exemple dans le domaine des techniques informatiques <sup>3</sup>. C'est alors du fait de Foucault que des étudiants peuvent apprendre aujourd'hui le nom de Bentham en tant que le mauvais génie de l'invention du panoptique.

Par ailleurs, on peut aussi reconnaître en Bentham le père de l'*utilitarisme* dans l'histoire de l'éthique ou la pensée politique et juridique. Dans le cadre de la doctrine utilitariste le *bonheur* est le principe général du bien moral. Le bien est ce qui propage le plus grand bonheur pour le plus grand nombre.

---

<sup>1</sup> J.-P. Barrou dans : Michel Foucault, « L'œil du pouvoir ». (entretien avec J.-P. Barrou et M. Perrot). Dans : idem, *Dits et écrits*. Paris, Gallimard, 2001, t. II, p. 190-207.

<sup>2</sup> C. Laval, dans le postface « De l'utilité du Panoptique », du livre : Jeremy Bentham, *Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*. Mille et une nuits, 2002.

<sup>3</sup> Voyez notamment le journal *Surveillance and society*, Vol. 1, issue 3, intitulé « Foucault and panopticism revisited ». (<http://www.surveillance-and-society.org/journal.htm>).

Ce texte-ci sera consacré à une recherche des liens entre Bentham et Foucault autour l'utilitarisme et de la notion de panoptique. Comment faut-il entendre la critique que Foucault adresse à Bentham ? Constitue-t-elle une dénonciation de l'utilitarisme ? Voici les questions centrales de cette recherche. La suite du texte comporte quatre parties. Tout d'abord est introduite la pensée de Bentham concernant l'utilitarisme et le panoptique. La seconde partie porte sur l'usage du panoptique chez Foucault. Ensuite on approfondie la recherche relative de l'utilitarisme et du panoptique chez Foucault, pour enfin atteindre aux conclusions.

## 2. *Bentham, l'utilitarisme et le panoptique*

### L'éthique dans son sens moderne

Dans ce paragraphe sera développée la doctrine utilitariste de Jeremy Bentham (1748–1832). Cette théorie est aujourd'hui reconnue comme un des trois types principaux d'éthique. Ces trois types d'éthique s'appuient sur des notions principales différentes, notamment sur des notions *déontologiques*, des notions *conséquentialistes*, ou enfin sur la notion des *vertus*. Comme les auteurs de référence comptent respectivement Emmanuel Kant et son éthique de l'impératif catégorique, puis Jeremy Bentham et l'utilitarisme et enfin Aristote qui est à l'origine de l'éthique de vertus.

La notion du conséquentialisme veut dire que l'évaluation morale porte sur les effets d'une action. Au contraire, dans une théorie de la morale déontologique l'intention du sujet d'action est évaluée, sans, dans un premier temps, rendre compte des effets.<sup>4</sup> Cette distinction systématique ne s'applique pas très bien à l'éthique des vertus, car les vertus sont plutôt des qualités d'une personne comme un savoir-agir dans des circonstances sociales. La valeur morale d'une personne et ses actions dépend dans ce cas des habitudes culturelles.<sup>5</sup> Il n'y pas là, comme chez Kant ou Bentham, un seul principe rationnel pour l'évaluation morale. L'élaboration d'un tel principe rationnel pour dépasser l'influence des circonstances hasardeuses était justement l'enjeu des théories modernes de Kant et Bentham.

Pour Kant et Bentham, à leur époque, la théorie principale à laquelle ils s'opposaient n'était pas celle des vertus d'Aristote, mais celle du *sens moral*. Cette notion exprime l'idée qu'il existe une association naturaliste entre atteindre un caractère vertueux et le sens inné de l'homme à poursuivre le plaisir. Cependant, selon Bentham, comme selon Kant, il faut faire l'économie d'un tel sens, tout comme des circonstances sociales et des croyances religieuses pour chercher dans la raison un critère plus certain. Dans l'introduction de l'*Anthologie de*

---

<sup>4</sup> Prenons les questions actuelles autour le CPE : on peut critiquer le CPE parce que les effets ne sont pas prouvés (en suivant des raisons conséquentialistes), ou parce que des droits d'égalité ne sont suffisamment reconnus (en suivant des raisons déontologiques).

<sup>5</sup> Si l'on suit Aristote, l'éthique porte alors plutôt sur les capacités et le succès des jeunes de trouver un travail et gagner leurs vies.

*l'utilitarisme* de Catherine Audard celle-ci pose : « Le principe d'utilité de Bentham, comme l'impératif catégorique kantien, lutte contre l'arbitraire des passions et de l'intérêt personnel égoïste<sup>6</sup>. » Une approche critique remplace l'approche plutôt descriptive et circonstancielle. L'éthique acquiert alors un caractère normatif. Cet aspect demeure dès lors très important et caractérise l'éthique dans son sens moderne.

### L'utilitarisme de Bentham

Le principe que Bentham propose comme critère moral est le principe de l'utilité. Bentham n'a pas inventé cette notion, mais la donne un sens « radical ». Cela veut dire que l'utilité non seulement s'applique pour entendre d'une manière descriptive le comportement humain, mais en donne une justification rationnelle et peut, de plus, aussi être appliquée pour la détermination de la conduite individuelle et la bonne constitution des institutions sociales. Dans le système de pensée de Bentham le principe de l'utilité se partage dans trois modes :

« Le premier est chargé de dire ce qui doit être, le second, ce qui est, et le dernier, les moyens de mettre en accord ce qui est et ce qui doit être. »<sup>7</sup>

Dans un premier temps l'utilité constitue alors le critère qui pose *ce qui doit être*. Le bien est ce qui a l'effet de propager le plaisir ou le bonheur. Pour éviter une conception trop étroite qui associe l'utilitarisme avec un hédonisme égoïste, Bentham préfère souvent utiliser une notion plus étendue : « le principe du plus grand bonheur pour le plus grand nombre ».

Dans un second temps le principe de l'utilité constitue *ce qui est*. Selon la conception anthropologique et psychologique de Bentham, l'homme détermine effectivement ses actions par un calcul mécanique des plaisirs et douleurs. Il tente toujours à augmenter le plaisir et diminuer la douleur. Souvent les gens agissent alors déjà d'après le principe de l'utilité, soit délibérément, soit ils en sont inconscients. La conduite mauvaise se révèle être pour Bentham comme un manque de cette psychologie de l'utilité.

Enfin, Bentham pose que l'utilité sert à donner des moyens pour l'amélioration du gouvernement. Le gouvernement doit déterminer des lois justes selon le principe d'utilité. Mais de plus, il peut diriger le comportement des gouvernés en utilisant l'inclination naturelle à chercher le plaisir. Pour cela il faut assurer que les lois et d'autres sanctions s'accordent aux inclinations naturelles des citoyens de chercher le plaisir. Dans la société réelle la relation entre la bonne conduite et le gain de bonheur n'est pas toujours suffisamment claire. Bentham espère rétablir une société dans laquelle la conduite vertueuse est toujours suivie d'une augmentation du plaisir. Le projet du *panoptique* est une élaboration profonde de cette idée.

---

<sup>6</sup> Audard, Catherine, *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*. Paris, PUF, 1999, t. I, p. 18.

<sup>7</sup> Idem, p. 199 ; cité d'après Bentham, *Collected Works*, Browning (éd.), t. IX, p. 6.

## *Le panoptique*

La première publication du *Panoptique* en français date de 1791. C'était une traduction du manuscrit anglais, adressé à l'Assemblée nationale française. Bentham offre dans ce texte son projet d'une maison d'inspection pour surveiller efficacement un grand nombre de gens. Son projet vise d'abord une réforme de la prison, mais d'autres applications sont prévues.

La prison panoptique que propose Bentham, est un bâtiment circulaire. Un bâtiment de la circonférence est formé par un anneau de cellules. Il compte six étages de hauteur. Dans ce cercle est interposé une tour de surveillance. Les cellules sont largement ouvertes du côté de la tour centrale. Seulement un grillage de fer peu massif est prévu. La tour centrale est entourée d'une galerie couverte d'une jalousie transparente « qui permet aux regards de l'inspecteur de plonger dans les cellules, et qui l'empêche d'être vu »<sup>8</sup>.

Cette « simple idée d'architecture<sup>9</sup> » facilite alors une surveillance totale des prisonniers, ce qui peut introduire une réforme complète dans les prisons. On peut « s'assurer de la bonne conduite actuelle et de l'amendement des prisonniers, fixer la santé, la propreté, l'ordre, l'industrie dans ces demeures jusqu'à présent infectées de corruption morale et physique, fortifier la sécurité publique en diminuant la dépense au lieu de l'augmenter<sup>10</sup> ».

La soumission totale des surveillés aux surveillants est l'effet évident de la forme de construction du panoptique. Il est clair que Bentham l'estime un grand avantage. Cependant cette inégalité, introduite par la soumission, n'est pas le but ultime. Bentham insiste que la prison devrait être une maison de « correction pour réformer les mœurs des personnes détenues », « afin que leur retour à la liberté ne soit pas un malheur, ni pour la société, ni pour eux-mêmes<sup>11</sup> ». Le principe de « visibilité continue » contribue à mettre en œuvre cette réforme, pense Bentham : « Être incessamment sous les yeux d'un inspecteur, c'est perdre en effet la puissance de faire le mal, et presque la pensée de le vouloir ».<sup>12</sup>

Bentham nuance encore d'une autre façon cette inégalité de pouvoir entre les surveillés et les surveillants. Dans sa pensée disparaît presque cette inégalité, puisqu'il vise de soumettre les surveillants à une inspection pareille. Les sous-inspecteurs peuvent être mis sous l'inspection par un inspecteur en chef. Encore mieux serait-il de faire participer la société en masse à l'inspection des inspecteurs. « Il y aura, d'ailleurs, des curieux, des voyageurs, des connaissances de l'inspecteur et des autres officiers de la prison qui tous animés de motifs différentes, viendront ajouter à la force du principe salutaire de l'inspection, et surveilleront les chefs comme les chefs surveillent tous leurs subalternes ».<sup>13</sup>

De cette façon la prison peut faire partie intégrale de la société, où on se rend de temps en temps, soit comme visiteur, soit comme prisonnier, pour rétablir le fonctionnement moral

<sup>8</sup> Jeremy Bentham, *Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*. Mille et une nuits, 2002, p. 12-13.

<sup>9</sup> Idem, p. 11.

<sup>10</sup> Idem, p. 10.

<sup>11</sup> Idem, p. 11.

<sup>12</sup> Idem, p. 14.

<sup>13</sup> Idem, p. 15.

qui repose sur les bonnes associations psychologiques, c'est-à-dire la conduite suivante le principe d'utilité. L'exposition des prisonniers au public constituerait dans ce regard « un théâtre moral, dont les représentations imprimerait la terreur du crime ». Ainsi est mené à conclure Bentham sur son projet : « il est bien singulier que la plus horrible des institutions présente à cet égard un modèle excellent<sup>14</sup> ».

### 3. Foucault et le panoptique

Michel Foucault (1926-1984) donne au panoptique un rôle clé dans son livre *Surveiller et punir* de 1975. Ce livre décrit la naissance de la prison au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. La prison et l'emprisonnement comme la mode de punir général est selon Foucault le résultat imparfait de l'enjeu des philosophies des lumières et leur discours de la douceur des peines. Dans l'époque des lumières il y avait une discussion animée sur la punition, l'inhumanité du supplice et les idées de réforme. On cherchait à trouver une nouvelle idée pour entendre la société et le pouvoir. Le supplice fonctionnait dans un système du droit *monarchique*, qu'on cherchait remplacer d'un droit basé sur l'idée du *contrat social*. Le rôle de la punition devrait devenir d'indiquer que les illégalités dérangent le contrat social et d'offrir les individus l'occasion de se requalifier comme sujet de droit. Mais c'est selon Foucault plutôt une troisième modalité du pouvoir qui s'est élaboré en réalité : le projet d'institution carcérale.

À la fin du siècle des Lumières, cependant, coexistaient en compétition les trois modalités différentes : « trois séries d'éléments qui caractérisent les trois dispositifs affrontés les uns aux autres dans la dernière moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle ». <sup>15</sup> Ce sont les dispositifs supportant respectivement le supplice, puis, un mode de punir plus « humain » et enfin la prison. « Le problème est alors celui-ci : comment ce fait-il que le troisième se soit finalement imposé ? » Dans le livre les notions du supplice et de la prison sont plus claires que la notion de la réforme humaine de la peine. Il faut, cependant, remarquer que Foucault dans son livre critique des Lumières, a sûrement aussi cherché de reconstruire les idées des réformateurs.

C'est enfin pour montrer que non pas les idées, mais la discipline – la puissance productive dans les institutions sociales – a finalement déterminé la modalité de punir, que Foucault a évoqué le projet du panoptique de Bentham. La discipline lie au contrôle un effet de correction. « Le *panopticon* de Bentham est la figure architecturale de cette composition<sup>16</sup> », pose Foucault. C'est du fait de l'efficacité et de la rationalité du fonctionnement du panoptique pour surveiller et corriger, qu'il sert Foucault comme l'exemple ultime du dispositif disciplinaire en général.

« Le panoptisme, c'est le principe général d'une nouvelle 'anatomie politique' dont l'objet et la fin ne sont pas le rapport de souveraineté mais les relations de discipline. [...]

---

<sup>14</sup> Idem, p. 19.

<sup>15</sup> Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard, 1975, p. 133-134.

<sup>16</sup> Idem, p. 201.

Ces disciplines que l'âge classique avait élaborées en des lieux précis et relativement fermés – casernes, collèges, grand ateliers – et dont on n'avait imaginé la mise en œuvre globale qu'à l'échelle limitée et provisoire d'une ville en état de peste, Bentham rêve d'en faire un réseau de dispositifs qui seraient partout et toujours en éveil, parcourant la société sans lacune ni interruption. »<sup>17</sup>

Cette citation montre bien la référence, fortement critique, de Foucault au panoptique de Bentham. Il mérite cependant une recherche plus approfondie, parce que il y a d'autres passages où Foucault aborde les idées de Bentham de manière beaucoup plus favorable.

#### 4. Registres idéologiques et opératifs

Pour mieux comprendre les nuances de la critique de Foucault au panoptique de Bentham, il faut insister sur la différence que fait Foucault entre les idées philosophiques et leur fonction *opérative*<sup>18</sup>. *Surveiller et punir* est une critique de l'analyse de la société qui reposerait exclusivement sur le point de vue des idées. Car, pose Foucault : « Pendant que les juristes ou les philosophes cherchaient dans le pacte un modèle primitif pour la construction ou la reconstruction du corps social, les militaires et avec eux les techniciens de la discipline élaboraient les procédures pour la coercition individuelle et collective des corps. »<sup>19</sup>

##### *L'histoire des idées et le rêve militaire*

Foucault note qu'il existe deux registres distincts pour comprendre l'homme : l'un anatomo-métaphysique, l'autre technico-politique<sup>20</sup>. Ces registres peuvent être désigné plus bref comme *idéologique* et *opératif*. Selon Foucault il est nécessaire de porter plus d'attention à la formation des individus dans les pratiques des institutions modernes, comme la clinique, l'école, le caserne et l'usine. C'est-à-dire, il faut analyser d'après le registre opératif. De cette manière on se trouve face à une histoire contraire à certaines des notions de la philosophie moderne :

« Le songe d'une société parfaite, les historiens des idées le prêtent volontiers aux philosophes et aux juristes du XVIII<sup>e</sup> siècle ; mais il y a eu aussi un rêve militaire de la société ; sa référence fondamentale était non pas à l'état de la nature, mais aux rouages soigneusement subordonnés d'une machine, non pas au contrat primitif, mais aux coercitions permanentes, non pas aux droits fondamentaux, mais aux dressages indéfiniment progressifs non pas à la volonté générale mais à la docilité automatique. »<sup>21</sup>

Le fragment montre de quelle façon Foucault oppose « le rêve militaire » à la philosophie moderne des Lumières, afin de mettre face à face le registre opératif et idéologique.

---

<sup>17</sup> Idem, p. 210.

<sup>18</sup> La dernière notion est empruntée de la philosophie des technosciences de Gilbert Hottois. Gilbert Hottois, *Entre symboles et technosciences. Un itinéraire philosophique*. Seyssel, Champ Vallon, 1996.

<sup>19</sup> Foucault, *Surveiller et punir*, p. 171.

<sup>20</sup> Idem, p. 138.

<sup>21</sup> Idem, p. 171.

Est-ce que Foucault rejette entièrement le registre idéologique au point où il serait mené à rejeter la philosophie ? Pour montrer que ça n'est pas le cas, il faut maintenant porter l'attention sur l'alternative à la discipline que propose Foucault. Il se donne beaucoup de peine pour reconstruire cette alternative qu'il appelle la  *cité punitive* .

### *La cité punitive*

Dans l'époque des *Lumières* la pratique du supplice était particulièrement accusée. Par exemple Beccaria, qui a influencé Bentham, raisonnait que ni l'homme ni l'état n'ont le droit de tuer ou d'appliquer la peine de mort. La peine doit selon lui avoir le but de prévenir de nouveaux dommages par le coupable et poser un exemple pour les autres, donc un but d'élévation et non pas de représailles violentes. Il conclut ainsi par un critère général : « Pour que n'importe quelle peine ne soit pas un acte de violence exercé par un seul ou plusieurs contre un citoyen, elle doit absolument être publique, prompte, nécessaire, la moins sévère possible dans les circonstances données, proportionnée au délit et déterminée par la loi. »<sup>22</sup>

Suivant cette pensée, Foucault note, que ce n'était pas simplement la peine en elle-même que les réformateurs dévouaient. Leur but était plutôt de réformer l'ordre punitif en supprimant les éléments arbitraires et incontrôlables. Pour remplir son rôle propre d'élévation, d'une manière justifiable et efficace, il faut que les peines soient appliquées publiquement, promptement etc. La réforme visait une optimisation et intensification du système punitive. Dans ce système tout le monde connaîtrait les lois et les peines, personne ne pourrait leur échapper et les peines seraient appliquées justement et de manière conséquente.

Foucault critique de manière véhément la prison est le panoptisme, mais il a aussi repris avec une certaine sympathie les idées réformatrices primitives. Foucault s'imagine une pratique opérative de la peine, alternative à celle de la discipline, qu'il appelle la  *cité punitive* . Cette notion se trouve dans la deuxième part de *Surveiller et punir* qui porte le titre « Puniton »<sup>23</sup> et est moins connue que le concept de la discipline. Cette cité serait une traduction bien plus parfaite des idées réformatrices à la réalité. La cité punitive ne peut pas donner un rôle principal à la prison, parce que la peine carcérale échappe à la visibilité par tous. De plus ce n'est pas l'âme et ses représentations que sont l'objet de la peine, mais plutôt le corps de l'individu (bien que ce soit d'une nouvelle façon, c'est-à-dire de la manière du pouvoir disciplinaire que Foucault décrit).

Y a-t-il des exemples de peines alternatives qui sont de véritables applications des réformes idéologiques ? Foucault note que les réformateurs « en ont proposé tout une panoplie », par exemple en proposant de persister dans une analogie entre le crime et la peine :

« ceux qui abusent de la liberté publique, on les privera de la leur ; on retirera leurs droit

---

<sup>22</sup> Audard, p. 159.

<sup>23</sup> Foucault, *Surveiller et punir*, p. 73-134.

civiles à ceux qui ont abusé des bienfaits de la loi et des privilèges des fonctions publiques ; l'amende punira la concussion et l'usure ; la confiscation punira le vol ; l'humiliation, les délits de 'vaine gloire' ; la mort, l'assassinat ; le bûcher, l'incendie. »<sup>24</sup>

De telles peines permettent d'évoquer les propres associations dans l'âme de l'homme, à condition que les châtiments soient effectués publiquement. « Concevons les lieux de châtiments comme un Jardin des lois que les familles visiteraient le dimanche. »<sup>25</sup>

Selon Foucault existaient dans l'époque des lumières deux alternatives différentes pour appliquer les idées réformatrices, notamment la cité punitive et le système disciplinaire :

« Au total, la divergence est celle-ci : cité punitive ou institution coercitive ? D'une côté, un fonctionnement du pouvoir pénal, réparti dans tout l'espace social ; présent partout comme scène, spectacle, signe, discours ; lisible comme à livre ouvert ; opérant par une recodification permanente de l'esprit des citoyens ; assurant la répression du crime par ces obstacles mis à l'idée du crime (...) De l'autre un fonctionnement compact du pouvoir de punir ; une prise en charge méticuleuse du corps et du temps du coupable, un encadrement de ses gestes, de ses conduites par un système d'autorité et de savoir (...) »<sup>26</sup>

La thèse principale de *Surveiller et punir* est que les idées réformatrices des philosophes des lumières sont envahies dans l'application de la discipline. Selon Bentham le panoptique serait une traduction des idées réformatrices. Selon Foucault les applications réelles du panoptisme ne le sont pas. Non pas une « cité punitive », mais « le rêve militaire » d'un pouvoir disciplinaire (notamment la prison comme institution coercitive) est été imposé sur la société.

## 5. Conclusions

Pour arriver aux conclusions, il semble utile de retourner à la distinction qu'a fait Bentham entre les trois aspect différents du principe de l'utilité : ce qui est, ce qui doit être et les moyens de mettre en accord les deux. Le projet du panoptique appartient au troisième aspect, puisqu'il vise à appuyer le fonctionnement moral de l'homme. La visibilité élève le prisonnier jusqu'à ce qu'il ne veuille faire que le bon. Foucault critique Bentham en disant que l'installation du panoptique aurait échoué. La prison de Bentham n'est pas été bâtie, mais Foucault évoque l'idée que son principe de surveillance et de contrôle a été répandu partout dans les sociétés modernes. Le panoptisme appliqué a cependant inversé et transformé l'idée originale. Surtout l'aspect de visibilité est renversé. Il faut ici bien se rappeler que la transparence était l'idéal de l'utilitarisme de Bentham, malgré les jalousies dans la prison panoptique.

Chez Bentham, la visibilité ubiquiste permettait les sujets d'être toujours bien informés sur les sanctions qui suivent une action. Une société panoptique serait pour lui une société transparente. Une telle société permettrait les gens de délibérer sur leurs actions comme

---

<sup>24</sup> Idem, p.107.

<sup>25</sup> Idem, p.113.

<sup>26</sup> Idem, p.133.

véritables sujets modernes. Foucault constate que le panoptisme réel utilise la surveillance pour contrôler et diriger les gens. Pour le reconnaître il faut analyser non pas les idées, mais des pratiques, il faut rechercher dans le registre opératif. Le sujet moderne de la théorie est ainsi révélé comme un individu discipliné. On peut dire que Foucault oppose à ce que Bentham conçoit comme l'application, les effets de système qui brouillent cette application et la rendent un système de discipline.

Ensuite il est intéressant de se poser la question de savoir si Foucault dénonce aussi les autres aspects du principe de l'utilité, ceux-ci qui désignent l'utilité comme ce qui est et ce qui doit être. La découverte surprenante était que Foucault accepte avec sympathie quelques idées réformatrices des philosophes des lumières. Il les a reconstruit sous la notion de la cité punitive. Par exemple, le Jardin des lois, dont Foucault parle, ressemble beaucoup au théâtre moral de Bentham. Donc, en lisant précisément le livre de Foucault, on ne peut pas conclure que Foucault dénonce tout à fait l'anthropologie ou la psychologie ainsi que le critère moral de l'utilitarisme (ce qui est et ce qui doit être).

Pourtant, il serait inconvenable de traiter Foucault comme un philosophe utilitariste. Supporterait-il vraiment un Jardin des lois ? Ou encore, pourrait-il dire lui-même : « Être incessamment sous les yeux d'un inspecteur, c'est perdre en effet la puissance de faire le mal, et presque la pensée de le vouloir ». Dans ses ouvrages ultérieurs<sup>27</sup> Foucault a développé une éthique qui ressemble en rien l'utilitarisme de Bentham. Il rompt alors avec la recherche typiquement moderne d'un critère rationnel et universel, pour essayer au contraire d'établir une éthique de stylisation de la vie individuelle. Dans cette éthique la constitution de soi-même comme sujet moral est une notion centrale. Cette notion, en tant qu'une réflexion sur le sujet qui se donne des règles morales, prolonge plutôt la pensée de Kant que l'utilitarisme de Bentham. Mais dans l'utilitarisme de Bentham il s'a probablement réjoui de l'orientation à la réalité en dehors du sujet, qui manque chez Kant.

Lorsque Foucault écrivait *Surveiller et punir*, il n'a cependant pas encore su formuler une éthique de sa propre façon. Il n'a pas encore réussi à échapper à la pensée moderne. Cela peut être une raison importante de son affirmation surprenante en faveur des réformes qui ont été proposées et qui Foucault a développés sous la notion de la cité punitive. En suivant cette interprétation on peut aussi comprendre que la découverte de la système de discipline devrait désigner en quelque sorte l'éclat de la possibilité d'éthique, tandis que plus tard des pratiques de pouvoir pouvait servir comme circonstances inévitables ou nécessaires d'une éthique comme art de l'existence.

---

<sup>27</sup> Michel Foucault, *Histoire de la sexualité 2. L'usage des plaisirs*. Paris, Gallimard, 1984 ;  
Idem, *Histoire de la sexualité 3. Le souci de soi*. Paris, Gallimard, 1984.